



# DESCRIPTION DE POSTE : PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RÉMUNÉRATION

7 MARS 2023



## WSP GLOBAL INC. (LA « SOCIÉTÉ »)

MARS 2023

### DESCRIPTION DE POSTE

#### PRÉSIDENT DU COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RÉMUNÉRATION

Le conseil d'administration de la Société (le « **conseil** ») a adopté la description de poste ci-après pour le président du comité de gouvernance, d'éthique et de rémunération du conseil (le « **comité GER** »). Le président du comité GER a la responsabilité de veiller au bon fonctionnement du comité GER.

Le président du comité GER est nommé par le conseil. En cas de vacance de ce poste, l'ensemble des membres du comité GER nomment, à la majorité des voix, un des leurs pour occuper le poste jusqu'à ce qu'il soit pourvu par le conseil.

Les principales responsabilités du président du comité GER sont les suivantes :

- 1 établir les procédures qui régissent le travail du comité GER et font en sorte que ce dernier s'acquitte de ses tâches;
- 2 encourager une relation de travail efficace entre la direction et les membres du comité GER;
- 3 déterminer, en collaboration avec le président et chef de la direction (le « **chef de la direction** »), le secrétaire de la Société et le président du conseil, la fréquence, les dates et les lieux des réunions du comité GER;
- 4 dresser l'ordre du jour des réunions du comité GER, en collaboration avec la direction, pour s'assurer que tous les points pertinents sont portés à son attention et permettre au comité GER d'exercer ses fonctions et de s'acquitter de ses responsabilités de manière efficace;
- 5 superviser le flux d'informations vers le comité et contrôler l'adéquation et l'opportunité des documents fournis par la direction pour permettre au comité GEC d'exercer ses fonctions;
- 6 présider toutes les réunions du comité GER et encourager les discussions franches, libres et ouvertes au cours de ces réunions;
- 7 s'assurer, en consultation avec le chef de la direction et le secrétaire de la Société, que les éléments nécessitant l'approbation du comité GER soient présentés de manière appropriée;
- 8 faire rapport au conseil des questions examinées par le comité GER, de ses décisions ou de ses recommandations, à la réunion du conseil qui suit une réunion du comité GER;
- 9 s'assurer que les conseillers externes dont les services ont été ou seront retenus par le comité GER possèdent les qualifications et les compétences requises et sont indépendants;
- 10 étudier l'évaluation annuelle du comité GER et prendre les mesures nécessaires pour corriger les faiblesses qu'elle révèle et pour apporter les améliorations appropriées;
- 11 assister, dans la mesure où il y est tenu, aux assemblées d'actionnaires pour répondre aux questions de ces derniers qui lui sont adressées;



**12** exécuter, à la demande du conseil, toutes autres tâches en fonction des besoins et des circonstances.